



318 P  NP  DM49  
Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-  
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

SAINT-VALENTIN

---

## PROJET ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN

MÉMOIRE

MUNICIPALITE DE SAINT-VALENTIN

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR  
L'ENVIRONNEMENT

PAR MONSIEUR PIERRE CHAMBERLAND, MAIRE

---



## SAINT-VALENTIN

---

Messieurs les commissaires,

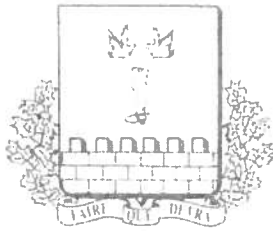
Notre premier devoir, en tant qu'élus membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin, est de gérer nos municipalités afin de favoriser la création et le maintien d'un milieu de vie qui correspond aux besoins et aspirations des citoyens que nous représentons.

Nos citoyens sont très au fait de la filière éolienne. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion de faire valoir leurs préoccupations lors de vos audiences relatives au projet de développement éolien sur notre territoire il y quelques années.

L'expression de ces préoccupations a porté notamment sur les impacts du projet sur le climat social, sur les impacts sur l'agriculture, l'activité économique prédominante sur le territoire, sur la biodiversité, sur la santé et la qualité de vie et sur la valeur des propriétés.

La similitude des territoires à plusieurs égards nous conduits à réitérer la pertinence des constats énoncés dans votre rapport soumis au gouvernement en juin 2011 relativement au projet sur notre territoire. Je tiens à souligner que des que le Conseil en a pris connaissance, une résolution a été adoptée lors de la séance régulière du 6 septembre 2011 à l'effet de préciser que « *la Municipalité de Saint-Valentin prenant acte de l'opposition de la population; du contenu du rapport du bureau d'audiences sur l'environnement et de la décision du*

---



## SAINT-VALENTIN

---

*gouvernement décide de cesser son appui au projet de développement éolien sur son territoire. »*

Par ailleurs, la Municipalité fait sienne certaines des préoccupations exprimées par la coalition des maires notamment celles relatives à la protection du territoire agricole et à l'importance des principes du développement durable.

En ce qui concerne la protection du territoire agricole, ce mémoire rappelle que :  
*« Le cadre de référence produit par Hydro-Québec relatif à l'aménagement de parc éolien en milieux agricoles et forestier, révisé en octobre 2013 en son point 2.3 énumère les huit critères de localisation en milieu agricole à respecter.*

*Deux de ces critères sont :*

- . Favoriser la localisation des ouvrages sur les terres dont le potentiel agricole est le plus faible d'après les cartes de potentiel du MAPAQ;*
- . Protéger les terres à drainage souterrain ou qui profiteront de ce type de drainage à court ou à moyen terme selon les données du MAPAQ.*

*Pourtant les terres visées par le projet éolien déposé par KSE sont des terres agricoles à haut rendement qui ont toutes été drainées à grand coup de subvention et qui, en raison de leur situation géographique des plus méridionale, bénéficient d'une topographie, d'un ensoleillement et d'un climat beaucoup plus clément pour l'agriculture que la plupart des autres terres agricoles de la province. »*

---



## SAINT-VALENTIN

---

Par ailleurs, en ce qui concerne les principes de développement durable, ce même mémoire rappelle que « le 5<sup>ème</sup> principe de la Loi québécoise sur le développement durable est d'ailleurs celui de la **participation et de l'engagement** qui est défini comme suit : " La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique »

Nos citoyens ont fait part au Conseil que cette acceptabilité sociale n'était pas au rendez-vous en ce qui concerne le projet de développement éolien sur le territoire de Saint-Cyprien.

Cette position de nos citoyens s'est exprimée par le dépôt à la Municipalité d'une pétition signée par une majorité de nos citoyens. Cette pétition reprend essentiellement les mêmes arguments que ceux soulevés relativement au projet sur notre territoire.

Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2015, une résolution à l'effet que le Conseil accepte le dépôt de cette pétition et de constater qu'une majorité des citoyens s'objectent au projet de développement éolien dans la Municipalité de Saint-Cyprien de Napierville a été adoptée. La résolution 2015-04-144 accompagnée des pétitions déposées est jointe au présent mémoire.

Tel que mentionné précédemment, notre premier mandat en tant qu' élu est de gérer en fonction des préoccupations du milieu. En ce sens, par souci de

---



## SAINT-VALENTIN

---

cohérence avec la position exprimée par la résolution adoptée le 6 septembre 2011 et celle exprimée par la résolution adoptée le 7 avril dernier, nous vous soumettons l'opinion que dans les circonstances, il serait inopportun que le gouvernement donne son aval à la réalisation de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

---



## SAINT-VALENTIN

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 7 avril 2015, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;  
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

### **Résolution 2015-04-144**

#### **Dépôt pétition contre le projet d'éoliennes à St-Cyprien-de-Napierville**

Madame Astrid Ammerlaan s'adresse aux membres du Conseil pour leur faire part de la préoccupation des citoyens face à l'éventuelle implantation d'un projet de développement éolien dans la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Elle demande au Conseil de se prononcer contre le projet et d'accepter que la Municipalité fasse partie d'une coalition de municipalités qui s'objecte à la réalisation de ce projet. Elle précise qu'elle a une pétition signée par la majorité des citoyens de Saint-Valentin s'objectant à la réalisation du projet.

Monsieur le maire Chamberland mentionne qu'il est prêt à recevoir la pétition et constater qu'il y a une majorité des citoyens qui s'objectent au projet mais qu'il souhaite rencontrer les autres maires avant de pouvoir prendre position en ce qui concerne la coalition.

Madame Ammerlaan mentionne qu'elle n'a pas en sa possession la pétition des citoyens mais s'engage à remettre les documents originaux au directeur général dans les prochains jours.

Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- 1) Le Conseil accepte cette proposition et mentionne qu'il est prêt à considérer les documents comme déposés, si Madame Ammerlaan les remet au directeur général, et à constater, si tel est le cas, qu'une majorité des citoyens s'objectent au projet de développement éolien dans la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.
- 2) Le Conseil accepte de transmettre la présente résolution au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTE À SAINT-VALENTIN**

**Ce 7<sup>er</sup> jour d'avril 2015**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2015**

Brigitte Garceau  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



## SAINT-VALENTIN

**EXTRAIT** des délibérations de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 6 septembre 2011, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

### **Résolution 2011-09-258**

#### **Retrait de l'appui de la Municipalité au projet de parc éolien**

CONSIDERANT QU' une majorité des citoyens s'objecte à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire municipal tel qu'il appert d'une pétition déposée au Conseil lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 2011;

CONSIDERANT QUE le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement au projet de parc éolien de Saint-Valentin a été rendu public le 19 août 2011;

CONSIDERANT QUE la conclusion du rapport stipule notamment que « compte tenu de l'ensemble des problèmes soulevés au cours de son analyse, la commission considère que ce projet, dans sa forme actuelle, nécessiterait des modifications. Elle estime que les avantages sont inférieurs aux désavantages et aux risques encourus ».

CONSIDERANT QUE dans un communiqué du 19 août le gouvernement du Québec annonçait qu'il ne donnera pas suite au projet de parc éolien de Saint-Valentin précisant notamment que « le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Considérant la non-acceptabilité sociale du projet de parc éolien Saint-Valentin, le gouvernement ne peut donner son aval à sa réalisation sans que celui-ci ne respecte entièrement la démarche de développement durable ».

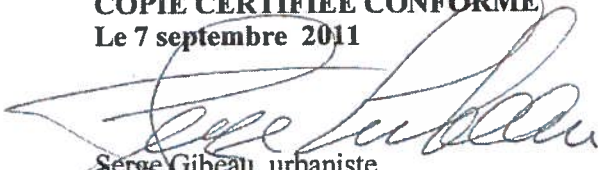
CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin prend acte de l'opposition de la population; du contenu du rapport du Bureau d'audiences sur l'environnement et de la décision du gouvernement;

EN CONSEQUENCE *il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :*

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- Que la Municipalité de Saint-Valentin prenant acte de l'opposition de la population; du contenu du rapport du Bureau d'audiences sur l'environnement et de la décision du gouvernement décide de cesser son appui au projet de parc éolien sur le territoire municipal.

**ADOpte À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2011**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 7 septembre 2011**

  
Serge Gibeau, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**DATE 11 Juin 2015**

  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**SECRETARE TRESORIER**

**Considérant** que les surplus d'électricité d'Hydro-Québec nous coûtent 1,2\$ milliard/année;

**considérant** l'inutilité de la filière éolienne qui est la principale cause de ce déficit, en pure perte;

**considérant** que l'élection du présent Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville n'est absolument pas une approbation des citoyens pour le projet éolien de Kahnawake Sustainable Energies/Énergies Durables Kahnawake;

**considérant** l'enrichissement de quelques-uns versus la nuisance et la perte de valeur des propriétés pour les autres;

**considérant** les tensions sociales, les nuisances et les graves préjudices économiques, sociaux et individuels causés par le projet de KSE;

**considérant** que le projet éolien Saint-Cyprien installerait des machines industrielles géantes de 150 mètres (492 pieds) de hauteur sur nos meilleures terres agricoles à proximité de nos domiciles et des municipalités limitrophes;

**considérant** le non-respect du projet envers plusieurs des 16 principes de la Loi sur le Développement durable, dont l'acceptabilité sociale;

**considérant** que Pierre Arcand et Nathalie Normandeau, ministre et ex-ministre libéraux, ont déclaré que le principe de l'acceptabilité sociale est fondamental;

**considérant** la problématique du raccordement du projet au réseau électrique d'Hydro-Québec;

**considérant** qu'en 2011, à Saint-Valentin, de l'autre côté de la route, il a déjà été clairement démontré qu'un projet éolien est inacceptable pour notre région,

**nous**, citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et des municipalités environnantes, locataires, propriétaires, agriculteurs, commerçants, travailleurs, contribuables, payeurs de taxes et électeurs, demandons au gouvernement d'annuler le projet éolien Saint-Cyprien ou, à défaut, de le relocaliser ailleurs que sur des terres agricoles et dans des communautés où il sera accueilli favorablement par la population.

*Conforme à l'original*  
Le Secrétaire Trésorier  
3 Mars 2015

NOM COMPLET	MUNICIPALITÉ	SIGNATURE
-------------	--------------	-----------